**PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

L’an deux mille dix-huit, le 5 avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Roche St Secret-Béconne s’est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BRUN Daniel, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : 6**

Présents : Daniel BRUN, Pierre PUTOUD, Jean-Paul FAURE, Simone CHAUVIN, Ingrid VANDENBORRE, Philippe THIERREE

Absents excusés : Caroline DURAND a donné procuration à Philippe THIERREE, Stéphanie TARDIEU, Yves ROMAIN a donné procuration à Jean-Paul FAURE, Michel GLEYZE

Secrétaire de Séance : Ingrid VANDENBORRE

**Commune**

**Compte Administratif 2016 : Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice. Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal, approbation.**

Au 31 décembre 2017, le Compte Administratif de la commune présente les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses 236 700.85 €

Recettes 294 172.41 €

Excédent de l’exercice 57 471.56 €

Report de fonctionnement 2016 202 486.28 €

Résultat de clôture 2017 259 957.84 €

Restes à réaliser à reporter en fonctionnement

Dépenses 12 000.00 €

Investissement

Dépenses 61 025.45 €

Recettes 107 439.64 €

Excédent de l’exercice 46 414.19 €

Report d’investissement 2016 145 361.84 €

Résultat de clôture 2017 191 776.03 €

Restes à réaliser à reporter en investissement

Dépenses 14 000.00 €

Après avoir constaté que le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

* Accepte les résultats du Compte Administratif 2017 ;
* Accepte le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
* Décide de :
  1. Reporter en section d’investissement du budget 2018 la somme de 191 776.03 €
  2. Reporter en section de fonctionnement du budget 2018 la somme de 259 957.84 €
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Eau et Assainissement**

**Compte Administratif 2017 : Acceptation des résultats, affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice. Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal, approbation.**

Au 31 décembre 2017, le Compte Administratif du budget Eau/Assainissement présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses 33 051.63 €

Recettes 99 252.22 €

**Excédent de l’exercice 66 200.59 €**

*Report de fonctionnement 2016 65 999.13€*

**Résultat de clôture 2017 132 199.72€**

Investissement

Dépenses 38 822.36 €

Recettes 0 €

**Déficit de l’exercice - 38 822.36 €**

*Report d’investissement 2016 42 359.34 €*

**Résultat de clôture 2017 3 536.98 €**

Après avoir constaté que le Compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

- Accepte les résultats du Compte Administratif 2017 du budget Eau/Assainissement.

- Accepte le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

- Décide de reporter en section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 la somme de 132 199.72 €.

- Décide de reporter en section d’investissement du Budget Primitif 2018 la somme de 3 536.98 €.

**Vote des taux d’imposition 2018**

Le Maire présente l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2017.

Il se présente comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Taxes** | **Bases d’imposition 2018** | **Taux d’imposition 2018** | **Produit correspondant en €** |
| Taxe d’habitation | 641 500 | 10.70 % | 68 641 |
| Taxe foncière bâti | 398300 | 15.70 % | 62 533 |
| Taxe foncière non bâti | 19 100 | 50.75 % | 9 693 |
| **Total** |  |  | **140 867** |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Décide de maintenir les mêmes taux qu’en 2017 tels que notifiés ci-dessus
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Vote des Budgets 2018**

**Budget communal**

Le Maire présente un projet de budget communal 2018 qui s’équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 537 953 €

Recettes 537 953 €

Section de d’investissement

Dépenses 449 200 €

Recettes 449 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Accepte la proposition de budget telle qu’elle est présentée
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Budget Eau et Assainissement**

Le Maire présente un projet de budget 2018 pour le service eau et assainissement qui s’équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 240 338 €

Recettes 240 338 €

Section de d’investissement

Dépenses 110 594 €

Recettes 110 594 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Accepte la proposition de budget telle qu’elle est présentée
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Commission d’ouverture des plis (chemin piéton)**

La commission s’est réuni le 30 mars 2018 pour l’ouverture des plis déposés par les entreprises.

Quatre entreprises ont répondu à l’appel d’offres :

* SORODI, COLAS, FRANC AYGLON TP, ARTAUD -SCR

L’analyse de ces offres aura lieu le 9 avril 2018.

**Site internet**

La création du site est en cours de réalisation.

Inauguration du sentier pédestre

Prévue le dimanche 22/04/2018. Lieu de rendez-vous à la salle des fêtes de 8h30 à 9h30. Compter environ 3h de marche.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux : mission complémentaire GeMAPI

Le Maire explique que par délibération n)01/2018 du 25 janvier, notifié le 30 janvier, le Conseil Communautaire de la CCDB a approuvé la modification de ses statuts et plus précisément son article 6.3 relatif au transfert de missions complémentaires à la compétence GeMAPI.

Les assemblées délibérantes des communes doivent à leur tour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les conditions de majorité requises, sont celles fixées par l’article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Approuve la modification des statuts tel qu’annexés à la présente délibération,
* Autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

**Questions diverses**

Flash info

En cours de réalisation

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Les Conseillers Municipaux, Le Maire,